



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

ÉDUCATION NATIONALE

Rue de Chanteronne - BP 22
48001 Mende
cedex

téléphone
04 66 49 51 00
télécopie
04 66 49 15 81
ce.ia48@ac-montpellier.fr

Division des Ressources
Humaines et des Emplois du
premier degré

Chef de division
Patricia SPATARU

Affaire suivie par
Line SERRE

Téléphone
04 66 49 51 13
Télécopie
04 66 49 15 81

Courriel
line.serre
@ac-montpellier.fr

Mende, le 8 décembre 2011

L'Inspectrice d'académie
Directrice des services départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré du département de la Lozère

S/C de Madame et Messieurs les IEN

Objet : Liste d'aptitude aux emplois de directeurs d'établissements spécialisés –
Rentrée scolaire 2012

Réf. :- Décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié
- Circulaire n° 75-006 du 6 janvier 1975

J'ai l'honneur de vous informer que les instituteurs et professeurs des écoles, âgés de trente ans au moins, peuvent solliciter leur inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de :

- **directeurs d'établissements spécialisés à trois classes et plus,**
- **directeurs d'écoles annexes et d'application,**
- **directeurs de centre médico-psychopédagogique,**

sous réserve de remplir les conditions suivantes :

Directeur d'école comportant au moins trois classes spécialisées :

- Justifier du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée ou, à défaut, de huit années de service en qualité d'enseignant du premier degré dont cinq années d'enseignement spécial,
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude aux actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaire.

Directeur d'école annexe et d'école d'application :

- Justifier de huit années de service en qualité d'enseignant du 1^{er} degré,
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Maître Formateur ou de professeur des écoles Maître Formateur.

Directeur de Centre médico-psychopédagogique :

- Justifier du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée ou, à défaut, de huit années de service en qualité d'enseignant du premier degré dont cinq années d'enseignement spécial,

- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude aux actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaire (option G – enseignants spécialisés chargés de rééducation).

Je vous précise que les conditions d'âge et d'ancienneté de service requises des candidats s'apprécient au 1^{er} octobre de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude.

Les enseignants intéressés doivent remplir un imprimé type disponible, dès à présent, auprès de la Division des Ressources Humaines et des Emplois 1^{er} degré (Line Serre – bureau 305), et me le retourner **avant le vendredi 6 janvier 2012.**



Caroline Lombardi-Pasquier